



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 19

Votants : 22

Date de la convocation : 18 février 2025

Delib20250213

**Séance du
24 février 2025**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA
Mme Rachel LOPEZ à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

Absents excusés :

M. Damien GUINEHEUX
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Anne-Marie ARANDA , désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20250213

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat pour le remplacement du système d'éclairage dans différents bâtiments de la commune de Cormelles le Royal dans le cadre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Dans le cadre de la transition énergétique et de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire, propose un programme de rénovation visant à réduire la consommation d'énergie des infrastructures communales.

Ainsi, l'éclairage intérieur de plusieurs bâtiments sera modernisé avec le passage à la technologie LED, plus économique et plus durable. Les bâtiments concernés sont le groupe scolaire des Drakkars, l'école maternelle des Verts Prés et les vestiaires du stade. Cette modernisation permettra de diminuer significativement la consommation énergétique tout en améliorant la qualité de l'éclairage.

Ces actions font ressortir la volonté forte de la commune de favoriser la transition énergétique, son empreinte écologique tout en réalisant des économies durables.

Elles s'inscrivent pleinement dans l'une des six familles d'opérations prioritaires éligibles à la DSIL, "Rénovation énergétique des bâtiments".

Le coût global de ce projet a été estimé par les services de la Mairie à 46 000,00 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'Etat afin d'obtenir une subvention de 36 800 euros correspondant à 80 % du coût total prévisionnel HT des travaux car ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une aide de l'Etat afin d'obtenir une subvention de 36 800 euros correspondant à 80 % du coût total prévisionnel HT des travaux du passage en LED pour les bâtiments communaux.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 3 mars 2025

ID : 014-211401815-20250224-DELIB20250213-DE

Berger
Levraud

Exécutoire le 3 mars 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 26 février 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN